

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 864

présenté par
Mme Capdevielle, M. Echaniz, M. Dufau et M. Roussel

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--